



# Guide des matières enseignées

## Programme français et Programme d'immersion française

Septembre 2024 à août 2025





# GUIDE DES MATIÈRES ENSEIGNÉES

Programme français et Programme d'immersion française

Septembre 2024 à août 2025

Données de catalogage avant publication — Éducation et Apprentissage de la petite enfance

Guide des matières enseignées - Programme français et Programme d'immersion française [ressource électronique] : septembre 2024 à août 2025

ISBN : 978-0-7711-7197-0 (pdf)

1. Éducation – Manitoba – Programmes d'études.
  2. Systèmes d'information – Éducation – Mots de code
- I. Manitoba. Éducation et Apprentissage de la petite enfance  
0250.0637

Tous droits réservés © 2024, le gouvernement du Manitoba représenté par le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance.

Éducation et Apprentissage de la petite enfance  
Bureau de l'éducation française  
Winnipeg (Manitoba) Canada

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Dans le cas où il se serait produit des erreurs ou des omissions, prière d'en aviser Éducation et Apprentissage de la petite enfance pour qu'elles soient rectifiées dans une édition future. Nous remercions sincèrement les auteurs, les artistes et les éditeurs de nous avoir autorisés à adapter ou à reproduire leurs originaux.

La version électronique de ce document est affichée sur le site Web du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance au : [www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/guide\\_matières/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/guide_matières/index.html).

Veillez noter que le Ministère pourrait apporter des changements à la version en ligne.

Les sites Web peuvent faire l'objet de changement sans préavis.

**Dans le présent document, le genre masculin appliqué aux personnes est employé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.**

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<hr/>	
<b>Cours élaborés par le ministère</b>	<b>17</b>
Arts - Éducation artistique	17
Arts dramatiques	17
Arts visuels	19
Danse	21
Éducation musicale	23
Arts industriels/études technologiques	25
Arts graphiques	25
Arts pratiques	25
Charpenterie	25
Communications graphiques	25
Construction	25
Dessin industriel	25
Électricité	25
Électronique	26
Énergie électrique et mécanique	26
Fabrication	26
Formation d'apprenti	26
Infographie/imprimerie	26
Propulsion mécanique	26
Travail des métaux	27
Travail du bois	27
Développement de carrière	27
English language arts	28
Anglais (Programme Français)	28
Anglais/English L.A. (Prog. d'immersion)	28
Anglais langue additionnelle	28
E.L.A./English language arts (Programme anglais)	28
Français/French	29
Français (Programme d'immersion française)	29
Français L2 (Programme anglais)	29
Français langue première	29
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	29

Langues autres que l'anglais et le français	30
Mathématiques	30
Sciences de la nature	31
Sciences sociales	32
Écologie humaine	32
Éducation physique/Éducation à la santé	32
Études autochtones	32
Psychologie	32
Sciences humaines	33
Éducation en commerce appliqué	33
<hr/>	
<b>Cours approuvés par le ministère</b>	<b>34</b>
Autres options	34
Crédits form. militaire (cadets)	34
Crédits hors-Éducation et Apprentissage de la petite enfance	34
Diplôme d'études secondaire pour étudiant adulte	34
Musique : leçons privées	34
Expériences d'appr. initiées par l'école	34
Programme d'études individualisé - secondaire	34
Crédits spéciaux de langues - niveau secondaire	35
<hr/>	
<b>Cours élaborés ailleurs - enregistré par le ministère</b>	<b>38</b>
Baccalauréat international - secondaire	38
Autre	38
E.L.A./English Language arts	38
Français	38
Français L2 (Programme anglais)	38
Histoire	38
Mathématiques	38
Sciences de la nature	38
Placement avancé (Advanced placement) - secondaire	39
Français L2 (Programme anglais)	39
Français langue première	39
Mathématiques	39
Sciences de la nature	39

## INTRODUCTION

### But

Le but du *Guide des matières enseignées* est de venir en aide au personnel des écoles durant l'année scolaire 2024-2025 en leur :

- fournissant l'information de base nécessaire pour faciliter l'entrée des données au *Système informatisé de transmission des dossiers des élèves* (SRS);
- fournissant les codes de matières informatisés pour les cours élaborés par le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance ainsi que les cours approuvés ou enregistrés par le Ministère.

Une nouvelle édition du *Guide des matières enseignées* est affichée à l'Internet avant le début de chaque année scolaire et est à la disposition de toutes les écoles. Cette nouvelle version reflète les changements aux codes de cours, crédits, etc. qui seront en vigueur au cours de la prochaine année scolaire. Il incombe aux écoles d'utiliser la version appropriée du guide pour rapporter les résultats des élèves à la Direction des services d'administration scolaire. **Il est important de noter que les écoles devront s'assurer d'utiliser le *Guide des matières enseignées* de septembre 2023 à août 2024 lorsqu'elles rapporteront les résultats des élèves de l'année scolaire 2023-2024 durant l'été et l'automne de 2024.**

Cette édition du *Guide des matières enseignées* – en vigueur de septembre 2024 à août 2025 – se trouvera à l'adresse Internet suivante : [www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/guide\\_matiere/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/guide_matiere/index.html). La présentation du contenu du guide à l'Internet fournira aux écoles l'information au sujet des codes de matières, des niveaux, et des crédits pour leur permettre de préparer leur processus d'inscription, ainsi que la liste des cours qu'elles offriront pour la prochaine année scolaire. Il pourrait y avoir certains changements durant l'année scolaire 2024-2025 à mesure que de nouveaux programmes d'études paraîtront. Par conséquent, l'information sur le site Internet sera mise à jour à quelques reprises durant l'année. Il est donc important que les écoles s'assurent d'avoir les codes des matières appropriés lorsqu'elles prépareront leurs listes de cours au printemps.

Le *Guide des matières enseignées pour les cours d'Études technologiques* (version anglaise seulement) paraît dans un document à part. L'adresse Internet pour ce guide est [www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/policy/sthte/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/policy/sthte/index.html).

### Le système de crédits pour le secondaire

Le système de crédits pour le secondaire (9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année) fournit la flexibilité nécessaire permettant aux élèves de choisir les cours appropriés à leurs besoins et à leurs aspirations personnelles. Un élève pourra obtenir un *crédit* en réussissant un cours conçu pour un minimum de 110 heures d'enseignement. Des *demi-crédits* (cours conçu pour un minimum de 55 heures d'enseignement) peuvent être obtenus de façon semblable. Il y a deux catégories de crédits : obligatoires et facultatifs.

## Exigences d'obtention d'un diplôme d'études secondaires – Programmes français et immersion française

Tout élève qui répond aux exigences des programmes et aux exigences d'obtention de crédits établies par le ministère de l'Éducation et Apprentissage de la petite enfance doit se voir décerner un diplôme provincial d'études secondaires. Une école peut également décerner un diplôme local d'études secondaires à un élève qui remplit les exigences additionnelles de programmes élaborés et crédités que la division scolaire, ou l'école indépendante subventionnée ont établies. Ce diplôme local d'études secondaires est décerné en plus, non à la place, du diplôme provincial d'études secondaires.

Pour recevoir un diplôme provincial d'études secondaires, un élève doit compléter un minimum de trente (30) crédits et répondre aux exigences requises du Programme français ou du Programme d'immersion française.

L'obtention d'un diplôme d'études secondaires des programmes français et d'immersion française requiert vingt et un (21) crédits de cours obligatoires en Français (4), en Anglais (4), en Mathématiques (4), en Éducation physique et Éducation à la santé (4), en Sciences humaines (3), et en Sciences de la nature (2), ainsi qu'un minimum de neuf (9) crédits de cours facultatifs.

En ce qui concerne les matières facultatives, les élèves doivent obtenir un crédit de la 11<sup>e</sup> année et un crédit de la 12<sup>e</sup> année pendant leurs études secondaires.

Les matières facultatives peuvent inclure des cours de langues, de sciences de la nature, de mathématiques, de sciences humaines, d'éducation artistique, de technologie en information et communication, d'éducation physique et d'éducation à la santé, de développement de carrière, de formation technique et professionnelle, de sciences familiales, des cours proposés par l'école (CPE), des projets proposés par l'élève (PPE), des cours de placement avancé (PA), des cours du Baccalauréat international (BI), et des cours à double reconnaissance de crédits (postsecondaire/secondaire).

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, tous les élèves devront obtenir leur diplôme selon les conditions indiquées aux pages qui suivent. Pour plus de renseignements, consultez l'adresse Internet suivante : [www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/diplo-secondaire.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/polapp/diplo-secondaire.html).

Conformément à la Politique d'immersion française au Manitoba (2023), dès septembre 2024, les élèves qui commencent la 9<sup>e</sup> année devront obtenir un minimum de 15 crédits provenant de cours enseignés en français sur les 30 requis pour l'obtention d'un diplôme provincial d'immersion française. Le crédit supplémentaire ainsi exigé d'un cours enseigné en français devrait être obtenu soit en 11<sup>e</sup> ou en 12<sup>e</sup> année. En d'autres termes, à compter de 2027-2028, tous les élèves d'immersion française doivent avoir accumulé un minimum de 15 crédits provenant de cours enseignés en français afin d'obtenir un diplôme provincial d'immersion française.

# Exigences d'obtention du diplôme

## Programme *français* au secondaire

Minimum de 30 crédits

### 21 crédits obligatoires

	9 <sup>e</sup> année 6 crédits	10 <sup>e</sup> année 6 crédits	11 <sup>e</sup> année 5 crédits	12 <sup>e</sup> année 4 crédits
<b>Français</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Français langue première</li> </ul>	<b>Français</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Français langue première</li> </ul>	<b>Français</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Français langue première</li> </ul>	<b>Français</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Français langue première</li> </ul>
<b>Anglais</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Anglais</li> </ul>	<b>Anglais</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Anglais</li> </ul>	<b>Anglais, un des suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Anglais : Comprehensive Focus</li> <li>Anglais : Literary Focus</li> <li>Anglais : Transactional Focus</li> </ul>	<b>Anglais, un des suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Anglais : Comprehensive Focus</li> <li>Anglais : Literary Focus</li> <li>Anglais : Transactional Focus</li> </ul>
<b>Mathématiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mathématiques</li> </ul>	<b>Mathématiques, un des suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mathématiques au quotidien</li> <li>Mathématiques au quotidien I et Mathématiques au quotidien II</li> <li>Introduction aux mathématiques appliquées et au pré-calcul</li> </ul>	<b>Mathématiques, un des suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mathématiques appliquées</li> <li>Mathématiques au quotidien</li> <li>Mathématiques au quotidien III et Mathématiques au quotidien IV</li> <li>Mathématiques pré-calcul</li> </ul>	<b>Mathématiques, un des suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mathématiques appliquées</li> <li>Mathématiques au quotidien</li> <li>Mathématiques au quotidien V et Mathématiques au quotidien VI</li> <li>Mathématiques pré-calcul</li> </ul>
<b>Éducation physique et Éducation à la santé</b>		<b>Éducation physique et Éducation à la santé</b>	<b>Éducation physique et Éducation à la santé</b>	<b>Éducation physique et Éducation à la santé</b>
<b>Sciences humaines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Canada dans le monde contemporain</li> </ul>	<b>Sciences humaines</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enjeux géographiques du XXI<sup>e</sup> siècle</li> </ul>	<b>Sciences humaines</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Histoire du Canada</li> </ul>	
<b>Sciences de la nature</b>		<b>Sciences de la nature</b>		

Matières obligatoires

## 9 crédits facultatifs

### 9 crédits facultatifs provenant de matières telles que :

- français (cours additionnels)
- anglais (cours additionnels)
- mathématiques (cours additionnels)
- sciences de la nature (cours additionnels)
- sciences humaines (cours additionnels)
- autres langues
- psychologie
- informatique
- développement de carrière
- éducation artistique
  - arts visuels
  - musique
  - arts dramatiques
  - danse
- éducation technologique
  - écologie humaine
  - éducation en commerce appliqué
- autres cours offerts par l'école tels les cours proposés par l'école (CPE) et les cours à double reconnaissance de crédits
- autres crédits initiés par l'élève tels les projets proposés par l'élève (PPE) et les crédits spéciaux de langues

**Veillez consulter votre école pour voir la liste complète des cours offerts.**

## Notes

- 1** Les cours dans le programme français sont enseignés en langue française à l'exception des autres langues étudiées (p. ex. : anglais, espagnol, ou autres).
- 2** On ne peut obtenir qu'un seul crédit pour le même cours qui porte différentes désignations (p. ex. : le cours de français langue première soit 30S ou 30L).
- 3** Le directeur d'école pourrait évaluer et accepter des cours obtenus dans une juridiction autre que celle du Manitoba dans le calcul des crédits pour l'obtention du diplôme d'études secondaires du Manitoba.
- 4** Dans des situations exceptionnelles, et après en avoir discuté avec les parents, un administrateur scolaire a le droit d'approuver la substitution maximale de deux crédits d'une matière facultative à deux crédits d'une matière obligatoire. Toute substitution de crédits doit être communiquée à la Section des dossiers des élèves.
- 5** Les élèves qui suivent le programme de Placement avancé (PA) ou du Baccalauréat international (BI) doivent satisfaire aux exigences de l'obtention du diplôme d'études secondaires du Manitoba, y compris l'obtention des crédits en français, en anglais et en mathématiques de 12<sup>e</sup> année prescrits par le Ministère.
- 6** En ce qui concerne les matières facultatives, les élèves doivent obtenir un minimum d'un crédit de la 11<sup>e</sup> année et un minimum d'un crédit de la 12<sup>e</sup> année pendant leurs études secondaires.
- 7** Les élèves peuvent obtenir un maximum de :  
11 crédits pour les CPE, 3 crédits pour les PPE,  
4 crédits spéciaux de langues et 4 crédits pour les cours privés de musique pendant leurs études secondaires.
- 8** Les élèves doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour le programme d'études ou de formation postsecondaire qu'ils veulent suivre, ou les exigences de l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.

Pour une description sommaire des cours voir :

[www.manitoba.ca/monenfantalecole](http://www.manitoba.ca/monenfantalecole)

Pour des renseignements concernant les exigences d'obtention du diplôme  
Programme français – Études technologiques

# Exigences d'obtention du diplôme Programme d'immersion française au secondaire

Minimum de 30 crédits dont un minimum de 15 enseignés en français

Dès septembre 2024, les élèves qui commencent la 9<sup>e</sup> année devront obtenir un minimum de 15 crédits provenant de cours enseignés en français sur les 30 requis pour l'obtention d'un diplôme provincial d'immersion française.

## 21 crédits obligatoires

9 <sup>e</sup> année	10 <sup>e</sup> année	11 <sup>e</sup> année	12 <sup>e</sup> année
<b>6 crédits</b> <b>Français</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Français arts langagiers – immersion</li> </ul>	<b>6 crédits</b> <b>Français</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Français arts langagiers – immersion</li> </ul>	<b>5 crédits</b> <b>Français</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Français arts langagiers – immersion</li> </ul>	<b>4 crédits</b> <b>Français</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Français arts langagiers – immersion</li> </ul>
<b>Anglais</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>English Language Arts</li> </ul>	<b>Anglais</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>English Language Arts</li> </ul>	<b>Anglais, un des suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>ELA - Imm: Comprehensive Focus</li> <li>ELA - Imm: Literary Focus</li> <li>ELA - Imm: Transactional Focus</li> </ul>	<b>Anglais, un des suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>ELA - Imm: Comprehensive Focus</li> <li>ELA - Imm: Literary Focus</li> <li>ELA - Imm: Transactional Focus</li> </ul>
<b>Mathématiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mathématiques or Mathematics</li> </ul>	<b>Mathématiques, un des suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mathématiques au quotidien or Essential Mathematics</li> <li>Mathématiques au quotidien I and Essential Mathematics I and Essential Mathematics II</li> <li>Introduction aux mathématiques appliquées et au pré-calcul or Introduction to Applied and Pre-Calculus Mathematics</li> </ul>	<b>Mathématiques, un des suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mathématiques appliquées or Applied Mathematics</li> <li>Mathématiques au quotidien or Essential Mathematics</li> <li>Mathématiques au quotidien III and Essential Mathematics III and Essential Mathematics IV</li> <li>Mathématiques pré-calcul or Pre-Calculus Mathematics</li> </ul>	<b>Mathématiques, un des suivants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mathématiques appliquées or Applied Mathematics</li> <li>Mathématiques au quotidien or Essential Mathematics</li> <li>Mathématiques au quotidien V and Essential Mathematics V and Essential Mathematics VI</li> <li>Mathématiques pré-calcul or Pre-Calculus Mathematics</li> </ul>
<b>Éducation physique et Éducation à la santé</b> or Physical Education/Health Education <b>Sciences humaines</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Canada dans le monde contemporain or Canada in the Contemporary World</li> </ul>	<b>Éducation physique et Éducation à la santé</b> or Physical Education/Health Education <b>Sciences humaines</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les enjeux géographiques du XXI<sup>e</sup> siècle or Geographic Issues of the 21<sup>st</sup> Century</li> </ul>	<b>Éducation physique et Éducation à la santé</b> or Physical Education/Health Education <b>Sciences humaines</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Histoire du Canada or History of Canada</li> </ul>	<b>Éducation physique et Éducation à la santé</b> or Physical Education/Health Education
<b>Sciences de la nature</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sciences de la nature or Science</li> </ul>	<b>Sciences de la nature</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sciences de la nature or Science</li> </ul>		

Matières obligatoires

## 9 crédits facultatifs

### 9 crédits facultatifs provenant de matières telles que :

- français (cours additionnels)
- anglais (cours additionnels)
- mathématiques (cours additionnels)
- sciences de la nature (cours additionnels)
- sciences humaines (cours additionnels)
- autres langues
- psychologie
- informatique
- développement de carrière
- éducation artistique
  - arts visuels
  - musique
  - arts dramatiques
  - danse
- éducation technologique
  - écologie humaine
  - éducation en commerce appliqué
  - arts industriels
- autres cours offerts par l'école tels les cours proposés par l'école (CPE) et les cours à double reconnaissance de crédits
- autres crédits initiés par l'élève tels les projets proposés par l'élève (PPE) et les crédits spéciaux de langues

**Veillez consulter votre école pour voir la liste complète des cours offerts.**

## Notes

- 1** Un minimum de **15 crédits** provenant de cours enseignés en français est exigé pour fin d'obtention du diplôme provincial du Programme d'immersion française :
  - en 9<sup>e</sup> année, un minimum de **4 crédits** doit provenir de cours enseignés en français
  - en 10<sup>e</sup> année, un minimum de **4 crédits** doit provenir de cours enseignés en français
  - en 11<sup>e</sup> année, un minimum de **3 ou 4 crédits** doit provenir de cours enseignés en français.
  - en 12<sup>e</sup> année, un minimum de **3 ou 4 crédits** doit provenir de cours enseignés en français.
- 2** On ne peut obtenir qu'un seul crédit pour le même cours qui porte différentes désignations (p. ex : le cours de français arts langagiers – immersion soit 30S ou 30L).
- 3** Le directeur d'école pourrait évaluer et accepter des cours obtenus dans une juridiction autre que celle du Manitoba dans le calcul des crédits pour l'obtention du diplôme d'études secondaires du Manitoba.
- 4** Dans des situations exceptionnelles, et après en avoir discuté avec les parents, un administrateur scolaire a le droit d'approuver la substitution maximale de deux crédits d'une matière facultative à deux crédits d'une matière obligatoire. Toute substitution de crédits doit être communiquée à la Section des dossiers des élèves.
- 5** Les élèves qui suivent le programme de Placement avancé (PA) ou du Baccalauréat international (BI) doivent satisfaire aux exigences de l'obtention du diplôme d'études secondaires du Manitoba, y compris l'obtention des crédits en français, en anglais et en mathématiques de 12<sup>e</sup> année prescrits par le Ministère.
- 6** En ce qui concerne les matières facultatives, les élèves doivent obtenir un minimum d'un crédit de la 11<sup>e</sup> année et un minimum d'un crédit de la 12<sup>e</sup> année pendant leurs études secondaires.
- 7** Les élèves peuvent obtenir un maximum de :  
11 crédits pour les CPE, 3 crédits pour les PPE, 4 crédits spéciaux de langues et 4 crédits pour les cours privés de musique pendant leurs études secondaires.
- 8** Les élèves doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour le programme d'études ou de formation postsecondaire qu'ils veulent suivre, ou les exigences de l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.

Pour une description sommaire des cours voir : [www.manitoba.ca/monenfantalecole](http://www.manitoba.ca/monenfantalecole)

## L'identification des cours offerts au niveau secondaire

### Numérotation de cours

Le système actuel de numérotation comporte un code alphanumérique - composé de trois caractères. Le premier et le deuxième caractère sont des chiffres et le troisième est une lettre.

#### ■ Premier caractère :

- 1 – s'applique aux cours élaborés pour la 9<sup>e</sup> année
- 2 – s'applique aux cours élaborés pour la 10<sup>e</sup> année
- 3 – s'applique aux cours élaborés pour la 11<sup>e</sup> année
- 4 – s'applique aux cours élaborés pour la 12<sup>e</sup> année

#### ■ Deuxième caractère :

- 0 – élaboré par le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance et valant 1 crédit;
- 1 – élaboré par l'école ou la division scolaire et enregistré par le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance (comprends les Cours proposés par l'école (CPE) et les Projets proposés par l'élève (PPE);
- 2 – élaboré par un établissement d'enseignement à l'extérieur du Ministère et dans le cas de la double reconnaissance de crédits, par une institution postsecondaire (p. ex. élaboré par une université locale, dans une autre province ou dans un autre pays);
- 5 – élaboré par le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance et valant ½ crédit.

#### ■ Troisième caractère :

- F – Fondamental
- G – Général
- S – Spécialisé
- E – Anglais langue additionnelle (ALA)
- L – Littérature française
- M – Modifié
- I – Individualisé
- C – provenant d'un Collège communautaire
- U – provenant d'une Université

## Désignation des cours

### Fondamental (F) :

Expériences éducationnelles générales convenant à tous les élèves et pouvant conduire à des études postsecondaires (p. ex. formation pour apprentis, collégiale et universitaire). Lorsqu'un cours dans une matière est obligatoire pour l'obtention du diplôme secondaire et que c'est le seul cours dans cette matière, la désignation de ce cours sera F.

### Général (G) :

Expériences éducationnelles générales convenant à tous les élèves ou des cours ayant un programme d'études qui n'a pas été élaboré par le Ministère, p. ex. tous les Cours proposés par les écoles (CPE), tous les Projets proposés par les élèves (PPE), tous les Crédits spéciaux de langues et les crédits hors Manitoba retiennent la désignation G.

### Spécialisé (S) :

Expériences éducationnelles dans des domaines spécialisés menant à des études postsecondaires (p. ex. formation pour apprentis, collégiale et universitaire). Lorsqu'une matière est obligatoire pour l'obtention du diplôme secondaire et qu'il y a plus d'un cours (ou option) dans cette matière, la désignation de ces cours sera S.

### ALA - Anglais langue additionnelle (E) :

Expériences éducationnelles conçues pour mettre l'accent sur des objectifs qui favorisent l'apprentissage de l'Anglais langue additionnelle (ALA) dans le contexte du cours d'anglais ou d'un sujet en particulier (en ALA) et, pour l'aider à faciliter sa transition à la programmation régulière du niveau secondaire dans cette matière. Un plan éducatif personnalisé (PEP) en ALA est nécessaire pour chaque élève.

### Littératie française (L) :

Expériences éducationnelles conçues pour les apprenants nouveaux arrivants pour les aider à acquérir les compétences linguistiques en français afin de passer à la programmation régulière du niveau secondaire. Les résultats d'apprentissage visés dans le programme d'études prescrit par la province ont été adaptés pour répondre aux besoins d'apprentissage spéciaux des apprenants nouveaux arrivants. Un plan éducatif personnalisé (PEP) est requis pour chaque élève qui suivra des cours à désignation L.

### Modification (M) :

Modifications apportées par l'équipe de soutien scolaire au nombre, à l'essence ou au contenu des résultats d'apprentissage prévus du programme d'étude provincial selon le niveau dans une matière ou un cours afin de répondre aux besoins d'apprentissage d'un élève qui, à la suite d'une évaluation spécialisée, a été désigné comme ayant un déficit intellectuel. Les modifications apportées aux résultats d'apprentissage prévus (RAP) selon le niveau sont documentés dans un plan axé sur l'élève [PAÉ] (p. ex., un plan de modification curriculaire [PMC]). Pour obtenir plus de renseignements, voir : [https://www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/docs/soutien\\_inclusion.pdf](https://www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/docs/soutien_inclusion.pdf)

### **Programme individualisé (I)**

Programme destiné aux élèves dont le trouble de développement intellectuel ou la déficience intellectuelle est si grave ou profond qu'ils ne profitent pas de la participation aux programmes d'études élaborés ou approuvés par le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba. Un programme d'éducation approprié (PÉA) comprendrait la désignation d'expériences d'apprentissage fonctionnelles hautement personnalisées liées au renforcement de l'indépendance dans des domaines autres que ceux compris dans le programme d'études provincial et à la documentation de ces expériences dans un plan éducatif personnalisé (PEP). Pour obtenir plus de renseignement, voir : [https://www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/docs/soutien\\_inclusion.pdf](https://www.edu.gov.mb.ca/m12/enfdiff/docs/soutien_inclusion.pdf)

### **Provenant d'un Collège communautaire (C) :**

Des cours de niveau postsecondaire d'un collège communautaire pouvant permettre la double reconnaissance de crédits, c'est-à-dire, un crédit de niveau postsecondaire reconnu par l'établissement postsecondaire et un crédit de niveau secondaire reconnu par la division scolaire. Ce dernier compte dans le calcul des crédits exigés pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

### **Provenant d'une Université (U) :**

Des cours de niveau postsecondaire d'une université pouvant permettre la double reconnaissance de crédits, c'est-à-dire, un crédit de niveau postsecondaire reconnu par l'établissement postsecondaire et un crédit de niveau secondaire reconnu par la division scolaire. Ce dernier compte dans le calcul des crédits exigés pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

## **Niveaux de cours**

### **9<sup>e</sup> année :**

Les programmes d'études de toutes les matières à l'exception des programmes en études technologiques seront conçus pour être des cours fondamentaux, cependant certains peuvent être élaborés comme cours spécialisés. Cette désignation de cours fondamentaux (F) remplacera celle des cours généraux (G) et entrera en vigueur à mesure que les nouveaux programmes d'études élaborés pour les cours fondamentaux seront introduits.

### **10<sup>e</sup> année :**

À mesure que les nouveaux programmes d'études sont mis en œuvre, tous les programmes d'études de toutes les matières sauf en études technologiques et en mathématiques seront élaborés comme des cours fondamentaux (F). Certains programmes d'études pour les cours d'études technologiques, les sciences et les mathématiques peuvent être élaborés comme des cours spécialisés (S).

### **11<sup>e</sup> année :**

À mesure que les nouveaux programmes d'études sont mis en œuvre, des programmes d'études variés ayant des buts divers seront élaborés dans toutes les matières, incluant un éventail de cours fondamentaux (F) et spécialisés (S).

## 12<sup>e</sup> année :

À mesure que les nouveaux programmes d'études sont mis en œuvre, des programmes d'études variés ayant des buts divers seront élaborés dans toutes les matières, y inclut un éventail de cours fondamentaux (F) et spécialisés (S). Les cours portant la désignation U sont des cours de première année universitaire. Les cours portant la désignation C sont des cours de première année de niveau collégial.

**Remarque :** Afin de répondre aux besoins d'un élève, les cours fondamentaux (F), généraux (G) et spécialisés (S) de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année peuvent être adaptés. Ces adaptations doivent être reflétées dans un plan éducatif personnalisé (PEP) préparé conformément aux directives du Ministère. La désignation M, L ou E est alors utilisée.

Aucun règlement du Ministère n'empêche un élève de suivre un cours désigné pendant une année de ses études secondaires et de suivre un cours d'une autre désignation à une autre année. Par exemple, un élève recevant une désignation M en Sciences de la nature 9<sup>e</sup> année (10M) pourrait par après suivre la désignation F de Sciences de la nature 10<sup>e</sup> année (20F). Pareillement, un élève recevant une désignation L en Sciences de la nature 10<sup>e</sup> année (20L) pourrait par après suivre le cours de Chimie 11<sup>e</sup> année (30S).

## Exemples :

### **Mathématiques 9<sup>e</sup> année (10F)**

9<sup>e</sup> année, programme d'études élaboré par Éducation et Apprentissage de la petite enfance valant 1 crédit, cours fondamental.

### **Sciences de la nature 9<sup>e</sup> année (10M)**

9<sup>e</sup> année, programme d'études élaboré par Éducation et Apprentissage de la petite enfance valant 1 crédit, cours fondamental dont les buts et objectifs ou les résultats d'apprentissage visés dans le programme d'études ont été modifiés pour tenir compte des besoins d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage importantes.

### **Introduction aux mathématiques appliquées et pré-calcul (20S)**

10<sup>e</sup> année, programme d'études élaboré par Éducation et Apprentissage de la petite enfance valant 1 crédit, cours spécialisé.

### **Sciences de la nature 10<sup>e</sup> année (20L)**

10<sup>e</sup> année, programme d'études élaboré par Éducation et Apprentissage de la petite enfance valant 1 crédit, cours adapté pour faciliter l'acquisition des compétences linguistiques en français et pour aider les élèves à faire la transition à la programmation régulière au niveau secondaire.

### **Leadership 11<sup>e</sup> année CPE (31G)**

11<sup>e</sup> année, cours proposé par l'école, programme d'études élaboré par l'école ou la division scolaire valant ½ ou 1 crédit, cours général.

### **Études sur la condition de la femme 12<sup>e</sup> année PPE (41G)**

12<sup>e</sup> année, projet proposé par l'élève, élaboré au plan local et valant ½ ou 1 crédit, cours général.

### **Arabe 11<sup>e</sup> année (31G)**

11<sup>e</sup> année, pour un élève dans une école manitobaine qui remplit les exigences pour l'obtention d'un crédit spécial de langue.

### **Arabe 11<sup>e</sup> année (32G)**

11<sup>e</sup> année, pour un élève dans une école manitobaine qui remplit les exigences d'un cours élaboré ailleurs pour l'obtention d'un crédit spécial pour langue.

### **Grade 12 English-IB SL (42S)**

12<sup>e</sup> année, programme d'études élaboré ailleurs et approuvé par Éducation et Apprentissage de la petite enfance valant 1 crédit, cours spécialisé.

### **Programme individualisé (31I)**

Cette désignation de crédits s'applique aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage si importantes qu'ils sont incapables de profiter de programmes d'études élaborés ou approuvés par le Ministère. Le code 31I signifie que l'élève a complété 3 ans d'un programme individualisé.

## **Autres façons de reconnaître des crédits**

Les élèves sont encouragés à consulter le conseiller en orientation de leur école pour plus d'information sur d'autres façons de reconnaître des crédits énumérés ci-dessous. Il est à noter qu'il peut y avoir des frais liés à certains choix, selon les politiques de l'école ou de la division scolaire.

### **Centres d'apprentissage pour adultes**

Les centres d'apprentissage pour adultes offrent une gamme de cours de crédits d'études secondaires pour les apprenants adultes. Pour plus de renseignements, consultez le [Répertoire des Centres d'apprentissage et d'alphabétisation pour adultes reconnus](#) (en anglais seulement).

### **Cours d'été**

Les cours InformNet offrent aux élèves des instructions quotidiennes, des devoirs et une évaluation par courriel et des interactions Web régulières d'un enseignant certifié du secondaire. La session d'été est ouverte à tous les étudiants du Manitoba qui n'ont pas réussi un ou plusieurs cours au cours de l'année scolaire régulière ou qui souhaitent améliorer leur note de passage. Pour plus de renseignements, visitez [InformNet : École secondaire en ligne du Manitoba](#) (en anglais seulement).

## Cours du Baccalauréat international et de Placement avancé (en cours de révision)

Les élèves peuvent suivre des cours du Baccalauréat international (BI) et de Placement avancé (PA) (11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années) pour obtenir des crédits. Les écoles qui offrent ces cours doivent s'assurer que les élèves ne reçoivent pas de crédits pour des cours similaires basés sur les programmes d'études du Manitoba. Ces élèves doivent se soumettre aux tests provinciaux applicables de la 12<sup>e</sup> année en français, en anglais et en mathématiques.

## Cours proposés par l'école et projets proposés par l'élève (en cours de révision)

Les cours proposés par l'école (CPE) sont des cours élaborés par le personnel professionnel d'une école, d'une division ou d'un district scolaire pour satisfaire aux besoins et intérêts locaux. Les projets proposés par l'élève (PPE) sont des projets curriculaires développés par un élève dans un domaine qui l'intéresse particulièrement. Les élèves peuvent obtenir un maximum de onze (11) crédits de CPE et un maximum de trois (3) crédits de PPE au secondaire. Pour plus de renseignements, consultez le document [Programmes d'études élaborés à l'échelle locale : Cours proposés par l'école et projets proposés par l'élève](#).

## Crédit d'emploi

Le Crédit d'emploi permettra aux élèves d'obtenir jusqu'à deux (2) crédits d'études secondaires pour une expérience professionnelle rémunérée et cela permettra aussi d'encourager et de reconnaître le développement de compétences et l'expérience qu'un emploi apporte. Pour plus de renseignements, consultez [Développement de carrière](#).

## Crédits spéciaux de langue

Il existe désormais deux moyens où les élèves peuvent obtenir jusqu'à quatre (4) crédits spéciaux de langue :

- un document officiel (relevé de notes, bulletins, certificat de compétences, etc.) émis par une autorité autre que le Manitoba et attestant d'une instruction reçue ou d'une compétence dans une langue autre que le français ou l'anglais peut être soumis aux fins de reconnaissance par l'élève;
- une reconnaissance des acquis pour une langue autre que le français ou l'anglais peut être obtenue par l'élève qui subit avec succès un examen évaluant ses compétences dans ladite langue.

Pour plus de renseignements, consultez [Crédits spéciaux de langue](#).

## Double reconnaissance de crédits de cours de niveau postsecondaire

Des cours de niveau postsecondaire peuvent être offerts aux élèves qui fréquentent une école secondaire ou un centre d'apprentissage pour adultes. Ces cours recevront une double reconnaissance de crédits, car après avoir terminé avec succès un cours de niveau postsecondaire, l'élève obtient un crédit de niveau postsecondaire reconnu par l'établissement d'enseignement postsecondaire et un crédit de niveau secondaire reconnu par la division scolaire. Ce dernier compte dans le calcul des crédits exigés pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

- [Lettre : Politique sur la double reconnaissance de crédits de cours de niveau postsecondaire](#)
- [Politique sur la double reconnaissance de crédits de cours de niveau postsecondaire](#)
- [Formulaire d'enregistrement d'un cours de niveau postsecondaire à double reconnaissance de crédits](#)

## Élèves arrivants d'une autre juridiction canadienne ou étrangère

Les élèves ayant suivi des cours à l'extérieur du Manitoba et qui s'inscrivent dans une école de la province peuvent faire évaluer ces cours en vue de les faire reconnaître comme crédits de niveau secondaire par la direction d'école. Pour plus de renseignements, consultez le document intitulé [Obtention de crédits du secondaire – Évaluation des cours complétés à l'extérieur du Manitoba : Guide à l'intention des administrateurs scolaires](#).

## Enseignement à distance

L'enseignement à distance est un moyen de suivre des cours même si les élèves ne se trouvent pas nécessairement au même endroit que leurs enseignants, leurs instructeurs ou leurs tuteurs-correcteurs. L'enseignement à distance fournit une offre de programmes flexible et un accès égal à un éventail de possibilités éducatives tout en respectant les décisions de la collectivité locale relatives à la mise en œuvre des programmes. Pour plus de renseignements, consultez [Enseignement à distance](#).

## Formation d'apprenti au secondaire

La Formation d'apprenti au secondaire offre aux élèves du secondaire la possibilité d'obtenir une expérience pratique de travail rémunéré dans un métier désigné, menant à la possibilité de l'obtention de huit (8) crédits de niveau secondaire ainsi qu'une reconnaissance de leur formation pratique pour l'apprentissage postsecondaire. Pour plus de renseignements, consultez le [dépliant Programme d'apprentissage au Manitoba](#).

## Formation militaire (les cadets)

Un élève peut obtenir un maximum de deux (2) crédits pour avoir terminé avec succès le programme de formation de base des cadets et le programme de formation avancée des cadets. Ces crédits ne peuvent être reconnus que comme crédits additionnels au-delà du nombre minimum de 30 crédits exigés pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Pour plus de renseignements, consultez la [Politique de reconnaissance de l'achèvement avec succès d'un programme de formation des cadets](#)

## Prix international du Duc d'Édimbourg

Les heures que les élèves du Manitoba accumulent en participant au programme du Prix international du Duc d'Édimbourg peuvent contribuer à l'obtention de crédits menant au diplôme d'études secondaires. Pour plus de renseignements, consultez le dépliant [Prix international du Duc d'Édimbourg](#).

## Option Ballet royal de Winnipeg

Les élèves peuvent obtenir des crédits s'ils sont inscrits aux niveaux supérieurs du programme professionnel du [Ballet royal de Winnipeg](#).

## Option de leçons privées de musique

Les élèves peuvent recevoir jusqu'à quatre (4) crédits supplémentaires de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année au-delà du minimum des 30 crédits exigés pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires après avoir réussi les examens du Conservatoire Royal de musique du Canada (Royal Conservatory of Canada) ou du Conservatory Canada. Pour plus de renseignements, consultez l'[Option de leçons privées de musique](#).

## Reconnaissance des acquis en vue d'obtenir des crédits

La reconnaissance des acquis permet aux élèves de démontrer qu'ils ont atteint les résultats d'apprentissage d'un cours particulier, tels qu'ils sont définis dans le programme d'études du Manitoba.

- [Lignes directrices relatives au processus de reconnaissance des acquis pour les élèves du secondaire 1 au secondaire 4](#)
- [Lignes directrices relatives au processus de reconnaissance des acquis : Questions devant être prises en considération durant l'élaboration des politiques locales](#)
- [Formulaire d'autorisation parentale : Avis d'intention de demander la reconnaissance des acquis](#)
- [Reconnaissance des acquis en vue de l'obtention d'un crédit de cours : Lettre d'entente entre l'élève et l'école](#)
- [Processus de reconnaissance des acquis - Stratégies d'évaluation](#)

## Récupération des crédits

La récupération des crédits est une programmation qui aide les élèves à persévérer dans leurs études et à obtenir leur diplôme d'études secondaires dans les délais prévus. La récupération de crédit ne doit pas remplacer les programmes existants; elle sert plutôt à favoriser la réussite des élèves en leur offrant une option de rechange scolaire qui leur permet d'atteindre les objectifs qu'ils ont déjà tenté d'atteindre en salle de classe.

## Stages pratiques de développement de carrière

Le programme de crédits de stages pratiques de développement de carrière (SDC) vise à reconnaître et à encourager le développement des compétences et l'acquisition d'expérience par les élèves dans le cadre de stages. L'option de SDC permet aux élèves d'obtenir jusqu'à deux (2) crédits d'études secondaires pour un stage non rémunéré. Pour plus de renseignements, consultez [Développement de carrière](#).

## Substitution de crédits

Dans des situations exceptionnelles, et après en avoir discuté avec les parents ou les tuteurs d'un élève, un administrateur scolaire peut approuver la substitution d'un maximum de deux (2) crédits de matières facultatives à deux (2) crédits de matières obligatoires aux fins d'obtention d'un diplôme d'études secondaires du Manitoba.

- [Politique de substitution de crédits dans des situations exceptionnelles](#)
- [Formulaire de substitution de crédits](#).

## Personnes-ressources

### Guide des matières enseignées—Programme anglais

#### **Learning and Outcomes Branch**

1577 avenue Dublin

Winnipeg (Manitoba) R3E 3J5

Téléphone : 204 945-3567

Courriel: [lobdirector@gov.mb.ca](mailto:lobdirector@gov.mb.ca)

Site web : [www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/policy/sth/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/policy/sth/index.html)

### Guide des matières enseignées—Programme français et Programme d'immersion française

#### **Bureau de l'éducation française**

1181 avenue Portage, salle 509

Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Téléphone : 204 945-6916

Courriel : [bef@gov.mb.ca](mailto:bef@gov.mb.ca)

Site web : [www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/guide\\_materies/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/guide_materies/index.html)

### Guide des matières enseignées—Programme d'éducation technologique.

#### **Learning and Outcomes Branch**

1577 avenue Dublin

Winnipeg (Manitoba) R3E 3J5

Téléphone : 204 945-3567

Courriel : [lobdirector@gov.mb.ca](mailto:lobdirector@gov.mb.ca)

Site web : [www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/policy/sthte/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/policy/sthte/index.html)

Service à la clientèle (EIS Collection/Collection RIE)

**Système de collecte de données du Réseau informatique d'éducation (RIE),  
Modèles de fichiers, Assistance technique**

Courriel : [AppSupportEISCOLL@gov.mb.ca](mailto:AppSupportEISCOLL@gov.mb.ca)

Site web : [www.edu.gov.mb.ca/m12/eis/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/eis/index.html)

Relevé de notes du niveau secondaire et demande de numéro MET

**Dossiers des élèves**

1181 avenue Portage, salle 507

Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Téléphone : 204 945-0201

Sans frais : 1 833 227-1375

Courriel : [sturecords@gov.mb.ca](mailto:sturecords@gov.mb.ca)

Site web : [www.edu.gov.mb.ca/m12/dossiers\\_eleves/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/dossiers_eleves/index.html)

Rapport sommaire des étudiants diplômés, statut de fin d'année des étudiants

**Continuous Improvement Branch**

1577 avenue Dublin

Winnipeg (Manitoba) R3E 3J5

Téléphone : 204 945-3217

Courriel : [CIB@gov.mb.ca](mailto:CIB@gov.mb.ca)

Section des brevets

Boîte postale 700

Russell (Manitoba) R0J 1W0

Téléphone : 204 773-2998

Sans frais : 1 800 667-2378

Courriel : [certification@gov.mb.ca](mailto:certification@gov.mb.ca)

Site web : [www.edu.gov.mb.ca/m12/perfprof/brevet/index.html](http://www.edu.gov.mb.ca/m12/perfprof/brevet/index.html)

Adult Learning and Literacy

1181 avenue Portage, salle 403

Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Téléphone : 204 945-8247

Courriel : [all@gov.mb.ca](mailto:all@gov.mb.ca)

Site web : [www.edu.gov.mb.ca/all/](http://www.edu.gov.mb.ca/all/)

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

ARTS - ÉDUCATION ARTISTIQUE										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
ARTS DRAMATIQUES										
0114	ARTS DRAMATIQUES	0,0	M	1	2	3	4	5	6	7
			8							
0239	ARTS DRAMATIQUES 1A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0241	ARTS DRAMATIQUES 1B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0242	ARTS DRAMATIQUES 2A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0243	ARTS DRAMATIQUES 2B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0244	ARTS DRAMATIQUES 3A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0245	ARTS DRAMATIQUES 3B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0246	ARTS DRAMATIQUES 4A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0247	ARTS DRAMATIQUES 4B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0248	ARTS DRAMATIQUES 5A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0249	ARTS DRAMATIQUES 5B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0252	ARTS DRAMATIQUES 6A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0253	ARTS DRAMATIQUES 6B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0195	ARTS DRAMATIQUES 7A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

ARTS - ÉDUCATION ARTISTIQUE (SUITE)										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
ARTS DRAMATIQUES										
0255	ARTS DRAMATIQUES 7B	0,5	15S 35L	15M 45S	15L 45M	25S 45L	25M	25L	35S	35M
0256	ARTS DRAMATIQUES 8A	0,5	15S 35L	15M 45S	15L 45M	25S 45L	25M	25L	35S	35M
		1,0	10S 30L	10M 40S	10L 40M	20S 40L	20M	20L	30S	30M
0257	ARTS DRAMATIQUES 8B	0,5	15S 35L	15M 45S	15L 45M	25S 45L	25M	25L	35S	35M

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

ARTS - ÉDUCATION ARTISTIQUE (SUITE)										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
ARTS VISUELS										
0116	ARTS VISUELS	0,0	M	1	2	3	4	5	6	7
			8							
0274	ARTS VISUELS 1A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0275	ARTS VISUELS 1B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0276	ARTS VISUELS 2A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0277	ARTS VISUELS 2B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0283	ARTS VISUELS 3A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0284	ARTS VISUELS 3B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0285	ARTS VISUELS 4A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0286	ARTS VISUELS 4B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0287	ARTS VISUELS 5A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0288	ARTS VISUELS 5B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0289	ARTS VISUELS 6A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0292	ARTS VISUELS 6B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0293	ARTS VISUELS 7A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

ARTS - ÉDUCATION ARTISTIQUE (SUITE)										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
ARTS VISUELS										
0294	ARTS VISUELS 7B	0,5	15S 35L	15M 45S	15L 45M	25S 45L	25M	25L	35S	35M
0295	ARTS VISUELS 8A	0,5	15S 35L	15M 45S	15L 45M	25S 45L	25M	25L	35S	35M
		1,0	10S 30L	10M 40S	10L 40M	20S 40L	20M	20L	30S	30M
0296	ARTS VISUELS 8B	0,5	15S 35L	15M 45S	15L 45M	25S 45L	25M	25L	35S	35M

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

ARTS - ÉDUCATION ARTISTIQUE (SUITE)										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
										DANSE
0113	DANSE	0,0	M	1	2	3	4	5	6	7
			8							
0174	DANSE 1A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0175	DANSE 1B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0176	DANSE 2A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0177	DANSE 2B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0178	DANSE 3A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0179	DANSE 3B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0180	DANSE 4A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0181	DANSE 4B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0182	DANSE 5A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0189	DANSE 5B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0194	DANSE 6A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0195	DANSE 6B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0196	DANSE 7A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

ARTS - ÉDUCATION ARTISTIQUE (SUITE)										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
DANSE										
0197	DANSE 7B	0,5	15S 35L	15M 45S	15L 45M	25S 45L	25M	25L	35S	35M
0198	DANSE 8A	0,5	15S 35L	15M 45S	15L 45M	25S 45L	25M	25L	35S	35M
		1,0	10S 30L	10M 40S	10L 40M	20S 40L	20M	20L	30S	30M
0238	DANSE 8B	0,5	15S 35L	15M 45S	15L 45M	25S 45L	25M	25L	35S	35M

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

ARTS - ÉDUCATION ARTISTIQUE (SUITE)										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
ÉDUCATION MUSICALE										
0115	MUSIQUE	0,0	M	1	2	3	4	5	6	7
			8							
0258	MUSIQUE 1A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0259	MUSIQUE 1B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0260	MUSIQUE 2A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0261	MUSIQUE 2B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0262	MUSIQUE 3A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0263	MUSIQUE 3B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0264	MUSIQUE 4A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0265	MUSIQUE 4B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0266	MUSIQUE 5A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0267	MUSIQUE 5B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0268	MUSIQUE 6A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0269	MUSIQUE 6B	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
0270	MUSIQUE 7A	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

ARTS - ÉDUCATION ARTISTIQUE (SUITE)										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
ÉDUCATION MUSICALE										
0271	MUSIQUE 7B	0,5	15S 35L	15M 45S	15L 45M	25S 45L	25M	25L	35S	35M
0272	MUSIQUE 8A	0,5	15S 35L	15M 45S	15L 45M	25S 45L	25M	25L	35S	35M
		1,0	10S 30L	10M 40S	10L 40M	20S 40L	20M	20L	30S	30M
0273	MUSIQUE 8B	0,5	15S 35L	15M 45S	15L 45M	25S 45L	25M	25L	35S	35M
3954	MUSIQUE : CHORALE	0,0	7	8						
3956	MUSIQUE : CORDES/ORCHESTRE	0,0	7	8						
3955	MUSIQUE : GUITARE	0,0	7	8						
3953	MUSIQUE : HARMONIE	0,0	7	8						

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

<b>ARTS INDUSTRIELS/ÉTUDES TECHNOLOGIQUES</b>									
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Crédits</b>	<b>Année d'études/Niveau</b>						
0214	ÉTUDES TECHNOLOGIQUES COMPRÉHENSIVES	0,5	15G	15M	15L				
<b>ARTS GRAPHIQUES</b>									
0443	ARTS GRAPHIQUES	0,0	6	7	8				
0444	COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	0,0	6	7	8				
0321	DESSIN INDUSTRIEL	0,0	6	7	8				
<b>ARTS PRATIQUES</b>									
0204	ARTS INDUSTRIELS	0,0	6	7	8				
		1,0	10G	10M	10L				
8880	EXPLORATION DES MÉTIERS	1,0	10S	10M	10L				
<b>CHARPENTERIE</b>									
8585	PRINCIPES DE BASE EN CHARPENTERIE	1,0	20S	20M	20L				
<b>COMMUNICATIONS GRAPHIQUES</b>									
7958	TECH. COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	1,0	10G	10M	10L	20G	20M	20L	30S 30G
			30M	30L	40S	40G	40M	40L	
7559	TECH. COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	0,5	15G	15M	15L	25G	25M	25L	
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1,0	40S	40M	40L				
<b>CONSTRUCTION</b>									
0282	CONSTRUCTION	0,0	6	7	8				
<b>DESSIN INDUSTRIEL</b>									
7552	TECH. COMMUNICATIONS GRAPHIQUES	0,5	15G	15M	15L	25G	25M	25L	
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1,0	40S	40M	40L				
7997	TECHNOLOGIE DU DESSIN INDUSTRIEL	1,0	10G	10M	10L	20G	20M	20L	30S 30G
			30M	30L	40S	40G	40M	40L	
<b>ÉLECTRICITÉ</b>									
9059	CÂBLAGE RÉSIDENTIEL AVANCÉ	1,0	40S	40M	40L				
9054	EXPLORA. TECHNO. MÉTIERS ÉLECTR.	0,5	15S	15M	15L				
		1,0	10S	10M	10L				
9057	INSTALLATION ÉLECTRIQUE D'UNE RÉSIDENCE	1,0	30S	30M	30L				
9055	INTRO. TECH. MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ	1,0	20S	20M	20L				
9061	MÉTHODES DE CÂBLAGE ÉLECTR. AVANCÉES	1,0	40S	40M	40L				
9058	MÉTHODES DE CABLAGE ÉLECTRIQUE	1,0	30S	30M	30L				
9056	MÉTIERS ÉLECTR. COUR. CONTINU	1,0	30S	30M	30L				
9060	MÉTIERS ÉLECTR. PR. BASE COUR. ALT.	1,0	40S	40M	40L				
9062	TECH. APPL. POUR MÉTIERS D'ÉLECTRICITÉ	1,0	40S	40M	40L				

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

ARTS INDUSTRIELS/ÉTUDES TECHNOLOGIQUES (SUITE)										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
<b>ÉLECTRONIQUE</b>										
7974	TECH. ÉLECTRICITÉ-ÉLECTRONIQUE	1,0	10G	10M	10L	20G	20M	20L	30S	30G
			30M	30L	40S	40G	40M	40L		
7973	TECH. ÉLECTRICITÉ- ÉLECTRONIQUE	0,5	15G	15M	15L	25G	25M	25L		
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1,0	40S	40M	40L					
<b>ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET MÉCANIQUE</b>										
0361	PROPULSION ÉLECTRIQUE/ÉLECTRONIQUE	0,0	6	7	8					
0732	PROPULSION MÉCANIQUE	0,0	6	7	8					
0734	PROPULSION/ÉNERGIE	0,0	6	7	8					
<b>FABRICATION</b>										
0613	FABRICATION	0,0	6	7	8					
0611	TRAVAIL DES MÉTAUX	0,0	6	7	8					
0950	TRAVAIL DU BOIS	0,0	6	7	8					
0733	TRAVAIL DU PLASTIQUE	0,0	6	7	8					
<b>FORMATION D'APPRENTI</b>										
9801	OPTION APPRENTISSAGE AU SEC. PROG. 1	1,0	40S	40M	40L					
9802	OPTION APPRENTISSAGE AU SEC. PROG. 2	1,0	40S	40M	40L					
9803	OPTION APPRENTISSAGE AU SEC. PROG. 3	1,0	40S	40M	40L					
9804	OPTION APPRENTISSAGE AU SEC. PROG. 4	1,0	40S	40M	40L					
9805	OPTION APPRENTISSAGE AU SEC. PROG. 5	1,0	40S	40M	40L					
9806	OPTION APPRENTISSAGE AU SEC. PROG. 6	1,0	40S	40M	40L					
9807	OPTION APPRENTISSAGE AU SEC. PROG. 7	1,0	40S	40M	40L					
9808	OPTION APPRENTISSAGE AU SEC. PROG. 8	1,0	40S	40M	40L					
<b>INFOGRAPHIE/IMPRIMERIE</b>										
8467	CONCEPTION (IIA)	1,0	30S	30M	30L					
8470	CONCEPTION AVANCEE (12A)	1,0	40S	40M	40L					
8466	ELEMENTS FOND. DE L'IMPRIMERIE (IOE)	1,0	20S	20M	20L					
8469	IMPRESSION (IIC)	1,0	30S	30M	30L					
8472	IMPRESSION AVANCEE (12C)	1,0	40S	40M	40L					
8473	INFOGRAPHIE ET IMPRIMERIE : TRAV. PRAT	1,0	40S	40M	40L					
8465	INTRODUCTION A L'IMPRIMERIE (9E)	0,5	15S	15M	15L					
		1,0	10S	10M	10L					
8468	PREPRESSE (IIB)	1,0	30S	30M	30L					
8471	PREPRESSE AVANCEE (12B)	1,0	40S	40M	40L					
<b>PROPULSION MÉCANIQUE</b>										
7965	TECH. DE LA PROPULSION MÉCANIQUE	1,0	10G	10M	10L	20G	20M	20L	30S	30G
			30M	30L	40S	40G	40M	40L		
7966	TECH. DE LA PROPULSION MÉCANIQUE	0,5	15G	15M	15L	25G	25M	25L		
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1,0	40S	40M	40L					

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

ARTS INDUSTRIELS/ÉTUDES TECHNOLOGIQUES (SUITE)										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
<b>TRAVAIL DES MÉTAUX</b>										
7980	TECH. DU TRAVAIL DES MÉTAUX	1,0	10G	10M	10L	20G	20M	20L	30S	30G
			30M	30L	40S	40G	40M	40L		
7981	TECH. DU TRAVAIL DES MÉTAUX	0,5	15G	15M	15L	25G	25M	25L		
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1,0	40S	40M	40L					
<b>TRAVAIL DU BOIS</b>										
7995	TECH. DU DESSIN DES MEUBLES	1,0	40S	40G	40M	40L				
7990	TECH. DU TRAVAIL DU BOIS	1,0	10G	10M	10L	20G	20M	20L	30S	30G
			30M	30L	40S	40G	40M	40L		
7991	TECH. DU TRAVAIL DU BOIS	0,5	15G	15M	15L	25G	25M	25L		
7997	TECHNOLOGIE APPLIQUÉE	1,0	40S	40M	40L					
7994	TECHNOLOGIE DE CONSTRUCTION	1,0	40S	40G	40M	40L				
7996	TECHNOLOGIE DE FABRICATION	1,0	40S	40G	40M	40L				

DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
0304	CRÉDIT D'EMPLOI (CDE)	0,5	35G	45G						
		1,0	30G	40G						
0305	DÉV'T. DE CARRIÈRE : STAGE PRATIQUE	0,5	35G	45G						
		1,0	30G	40G						
9809	TRANSITION VERS LE TRAVAIL, UNIV. & ETP	0,5	45S	45M	45L					
		1,0	40S	40M	40L					
0097	VIE-TRAVAIL – EXPLORATION	0,5	15S	15M	15L					
		1,0	10S	10M	10L					
0098	VIE-TRAVAIL – PLANIFICATION	0,5	25S	25M	25L					
		1,0	20S	20M	20L					
0099	VIE-TRAVAIL – ORGANISATION	0,5	35S	35M	35L					
		1,0	30S	30M	30L					
0100	VIE-TRAVAIL – TRANSITION	0,5	45S	45M	45L					
		1,0	40S	40M	40L					

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

ENGLISH LANGUAGE ARTS										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
<b>ANGLAIS (PROGRAMME FRANÇAIS)</b>										
0008	ANGLAIS : (4E À LA 10E ANNÉE)	0,0	4	5	6	7	8			
		1,0	10F	10E	10M	20F	20E	20M		
0070	ANGLAIS : COMPREHENSIVE FOCUS	1,0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0071	ANGLAIS : LITERARY FOCUS	1,0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0072	ANGLAIS : TRANSACTIONAL FOCUS	1,0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0031	ANGLAIS : LANG. & LITERARY FORMS	1,0	40S	40E	40M					
0032	ANGLAIS : LANG. & TRANSACTIONAL FORMS	1,0	40S	40E	40M					
0033	ANGLAIS : LANG. AND TECHNICAL COMM.	1,0	40S	40E	40M					
<b>ANGLAIS/ENGLISH L.A. (PROG. D'IMMERSION)</b>										
0021	ELA-IMMERSION : (1ÈRE À LA 10E ANNÉE)	0,0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1,0	10F	10E	10M	20F	20E	20M		
0073	ELA-IMMERSION : COMPREHENSIVE FOCUS	1,0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0074	ELA-IMMERSION : LITERARY FOCUS	1,0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0075	ELA-IMMERSION : TRANSACTIONAL FOCUS	1,0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0035	ELA-IMMERSION : LANG. & LIT. FORMS	1,0	40S	40E	40M					
0036	ELA-IMMERSION : LANG. & TRANS. FORMS	1,0	40S	40E	40M					
0037	ELA-IMMERSION : LANGUAGE & TECH. COMM.	1,0	40S	40E	40M					
<b>ANGLAIS LANGUE ADDITIONNELLE</b>										
5301	EAL FOR ACADEMIC SUCCESS: S4 LEARNERS	1,0	40S	40M						
<b>E.L.A./ENGLISH LANGUAGE ARTS</b>										
0001	ELA : ENGLISH LANG. ARTS	0,0	1	2	3	4	5	6	7	8
		1,0	10F	10E	10M	20F	20E	20M		
0092	ELA : COMPREHENSIVE FOCUS	1,0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0093	ELA : LITERARY FOCUS	1,0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0094	ELA : TRANSACTIONAL FOCUS	1,0	30S	30E	30M	40S	40E	40M		
0030	ELA : LANG. AND TECHNICAL COMM.	1,0	40S	40E	40M					
0028	ELA : LANGUAGE & LITERARY FORMS	1,0	40S	40E	40M					
0029	ELA : LANGUAGE & TRANSACTIONAL FORMS	1,0	40S	40E	40M					

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

FRANÇAIS/FRENCH										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
FRANÇAIS (PROGRAMME D'IMMERSION FRANÇAISE)										
0428	FL2-IMM. : COMMUNICATION MÉDIATIQUE	1,0	40S	40M	40L					
0429	FL2-IMM. : LITTÉRATURES FRANCOPHONES	1,0	40S	40M	40L					
0401	FRANÇAIS ARTS LANGAGIERS - IMMERSION	0,0	M	1	2	3	4	5	6	7
			8							
		1,0	10F	10M	10L	20F	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
FRANÇAIS L2 (PROGRAMME ANGLAIS)										
0403	FRANÇAIS L2 : COMMUNICATION ET CULTURE	0,0	4	5	6	7	8			
		1,0	10F	10M	20F	20M	30S	30M	40S	40M
0402	FRANÇAIS L2 POUR JEUNES DÉBUTANTS M-3	0,0	M	1	2	3				
0408	FRANÇAIS L2 : INTENSIF	0,0	5	6	7	8				
FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE										
0426	FL1 : COMMUNICATION MÉDIATIQUE	1,0	40S	40M	40L					
0427	FL1 : LITTÉRATURES FRANCOPHONES	1,0	40S	40M	40L					
0407	FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE	0,0	M	1	2	3	4	5	6	7
			8							
		1,0	10F	10M	10L	20F	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
0227	ANIMATION - 2D	0,5	35S	35M	35L					
0217	APPL. TECH. INFO. & COMMUNICATION I	0,5	15F	15M	15L					
0218	APPL. TECH. INFO. & COMMUNICATION II	0,5	15F	15M	15L					
0221	BASES DE DONNÉES RELATIONNELLES	0,5	35S	35M	35L					
1270	CLAVIGRAPHIE	0,5	25S	25M	25L					
0235	COLLECTE DE DONNÉES ET ANALYSE	0,5	35S	35M	35L					
0222	COMMUNICATIONS ÉCRITES	0,5	25S	25M	25L					
0234	CONCEPTION DE SITES WEB	0,5	35S	35M	35L					
0223	ÉDITIQUE	0,5	35S	35M	35L					
0226	IMAGERIE NUMÉRIQUE	0,5	25S	25M	25L					
1280	INFORMATIQUE	1,0	20S	20M	20L	30S	30M	30L	40S	40M
			40L							
0231	MÉDIAS ÉLECTRONIQUES	0,5	35S	35M	35L					
0237	MÉDIAS INTERACTIFS	0,5	35S	35M	35L					
0236	MODELISATION 3D	0,5	35S	35M	35L					
0230	RÉALISATION DE FILMS NUMÉRIQUES	0,5	25S	25M	25L					
0225	SITES WEB INTERACTIFS	0,5	35S	35M	35L					

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

### LANGUES AUTRES QUE L'ANGLAIS ET LE FRANÇAIS

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
1080	ESPAGNOL : PROG. DE 3 ANS	1,0	20F	20M	30S	30M	40S	40M		
1081	ESPAGNOL : PROG. DE 4 ANS	1,0	10F	10M	20F	20M	30S	30M	40S	40M
1082	ESPAGNOL : PROG. DE 6 ANS	0,0	7	8						
		0,5	15F	15M	25M	25F				
		1,0	10F	10M	20F	20M	30S	30M	40S	40M

### MATHÉMATIQUES

Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
3908	INTRO. AU CALCUL & MATHÉ. AVANCÉES I	1,0	40S							
3905	INTRO. AUX MATHÉ. APPL. ET PRÉ-CALCUL	1,0	20S	20M	20L					
0080	MATHÉMATIQUES	0,0	M	1	2	3	4	5	6	7
			8							
		1,0	10F	10M	10L					
3940	INTRODUCTION AU CALCUL	0,5	45S							
3903	MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES	1,0	30S	30M	30L	40S	40M	40L		
3000	MATHÉMATIQUES AU QUOTIDIEN	1,0	20S	20M	20L	30S	30M	30L	40S	40M
			40L							
3001	MATHÉMATIQUES AU QUOTIDIEN I	0,5	25S	25M	25L					
3004	MATHÉMATIQUES AU QUOTIDIEN II	0,5	25S	25M	25L					
3005	MATHÉMATIQUES AU QUOTIDIEN III	0,5	35S	35M	35L					
3006	MATHÉMATIQUES AU QUOTIDIEN IV	0,5	35S	35M	35L					
3007	MATHÉMATIQUES AU QUOTIDIEN V	0,5	45S	45M	45L					
3008	MATHÉMATIQUES AU QUOTIDIEN VI	0,5	45S	45M	45L					
3909	MATHÉMATIQUES AVANCÉES (I & II)	1,0	40S							
3900	MATHÉMATIQUES AVANCÉES I	0,5	45S							
3907	MATHÉMATIQUES AVANCÉES II	0,5	45S							
3923	MATHÉMATIQUES DE TRANSITION	1,0	10F	10M	10L					
3918	MATHÉMATIQUES DE TRANSITION I	0,5	15F	15M	15L					
3919	MATHÉMATIQUES DE TRANSITION II	0,5	15F	15M	15L					
3939	MATHÉMATIQUES PRÉ-CALCUL	1,0	30S	30M	30L	40S	40M	40L		

**Remarque :** Les élèves peuvent se mériter un maximum de 1,5 crédit pour *Introduction au calcul et Mathématiques avancées*. Un élève ne peut tenir un crédit concurremment en 3909 et 3900, ou 3909 et 3907. Un élève ne peut tenir un crédit concurremment en 3908 et 3940, ou 3908 et 3900.

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

SCIENCES DE LA NATURE										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
SCIENCES DE LA NATURE										
0124	BIOLOGIE	1,0	30S	30M	30L	40S	40M	40L		
0122	CHIMIE	1,0	30S	30M	30L	40S	40M	40L		
0123	PHYSIQUE	1,0	30S	30M	30L	40S	40M	40L		
0120	SCIENCES DE LA NATURE : (M À 10E)	0,0	M	1	2	3	4	5	6	7
			8							
		1,0	10F	10M	10L	20F	20M	20L		
0139	SUJETS D'ACTUALITÉ EN SCIENCES	1,0	30S	30M	30L					
0312	SUJETS D'ACTUALITÉ EN SCIENCES 2	1,0	30S	30M	30L					
0313	SUJETS D'ACTUALITÉ EN SCIENCES 3	1,0	30S	30M	30L					
0140	SUJETS INTERDISCIPLINAIRES EN SCIENCES	1,0	40S	40M	40L					

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

SCIENCES SOCIALES										
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
<b>ÉCOLOGIE HUMAINE</b>										
0489	ALIMENTS ET NUTRITION	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0488	ARTS TEXTILES ET DESIGN	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0490	DESIGN DE L'ENVIRONNEMENT	0,5	35S	35M	35L	45S	45M	45L		
		1,0	30S	30M	30L	40S	40M	40L		
0486	ÉCOLOGIE HUMAINE	0,0	5	6	7	8				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0487	ÉTUDES DE LA FAMILLE	0,5	15S	15M	15L	25S	25M	25L	35S	35M
			35L	45S	45M	45L				
		1,0	10S	10M	10L	20S	20M	20L	30S	30M
			30L	40S	40M	40L				
0491	ÉTUDES DE LA FAMILLE APPLIQUÉES	1,0	40S	40L	40M					
<b>ÉDUCATION PHYSIQUE/ÉDUCATION À LA SANTÉ</b>										
0169	ÉD. PHYSIQUE/ÉD. À LA SANTÉ	0,0	M	1	2	3	4	5	6	7
			8							
		1,0	10F	10M	10L	20F	20M	20L	30F	30M
			30L	40F	40M	40L				
0300	SCIENCE DE L'EXERCICE PHYSIQUE	1,0	40S	40M	40L					
<b>ÉTUDES AUTOCHTONES</b>										
0103	SUJETS D'ACTUALITÉ : PN/M/I	1,0	40S	40M	40L					
<b>PSYCHOLOGIE</b>										
1010	PSYCHOLOGIE	1,0	40S	40M	40L					

**Remarque :** une échelle en pourcentage est utilisée pour communiquer les notes finales, d'ÉPES en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année. En 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année, les résultats des cours sont indiqués par la désignation « complété » ou « non complété » plutôt qu'en pourcentages.

## COURS ÉLABORÉS PAR LE MINISTÈRE

SCIENCES SOCIALES (SUITE)						
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
SCIENCES HUMAINES						
0201	AGRICULTURE	1,0	30S	30G	30M	30L
1123	CINÉMA - TÉMOIN DE L'HISTOIRE MODERNE	1,0	40S	40M	40L	
0580	DROIT CANADIEN	1,0	40S	40M	40L	
1128	ENJEUX MOND.:CITOYENNETÉ ET DURABILITÉ	1,0	40S	40M	40L	
1124	GÉOGRAPHIE : PHYSIQUE	1,0	30S	30G	30M	30L
1126	GÉOGRAPHIE HUMAINE MONDIALE	1,0	40S	40G	40M	40L
0481	HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS	1,0	20G	20M	20L	
0105	HISTOIRE DU CANADA	1,0	30F	30M	30L	
0334	HISTOIRE DU MANITOBA	1,0	40S	40M	40L	
1136	HISTOIRE: CIVILISATION OCCIDENTALE	1,0	40S	40G	40M	40L
0101	LE CANADA DANS LE MONDE CONTEMPORAIN	1,0	10F	10M	10L	
1180	LES ENJEUX GÉOGRAPHIQUES DU 21E SIÈCLE	1,0	20F	20M	20L	
0129	SCIENCES HUMAINES	0,0	7	8		
0128	SCIENCES HUMAINES - PROG. FRANÇAIS L1	0,0	M	1	2	3 4 5 6
0127	SCIENCES HUMAINES - PROG. IMMERSION FR	0,0	M	1	2	3 4 5 6

ÉDUCATION EN COMMERCE APPLIQUÉ						
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau			
0317	ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES CRÉATIVES	1,0	20S	20M	20L	
0316	ADMINISTRATION DES AFFAIRES	1,0	40S	40M	40L	
0323	COMMERCIALISATION ET COMMERCE NUMÉRIQUE	1,0	40S	40M	40L	
0314	COMMUNICATIONS D'ENTREPRISE	1,0	30S	30M	30L	
0309	COMPTABILITÉ AU QUOTIDIEN	1,0	30S	30M	30L	
0327	DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES	1,0	30S	30M	30L	
0319	ENTREPRENEURIAT	1,0	20S	20M	20L	
0324	FINANCES PERSONNELLES	1,0	20S	20M	20L	
0315	INNOVATIONS COMMERCIALES	1,0	10S	10M	10L	
0325	PERSPECTIVES SUR LE COMMERCE DE DÉTAIL	1,0	30S	30M	30L	
0318	PRINCIPES ÉCONOMIQUES	1,0	40S	40M	40L	
0310	SYSTÈMES COMPTABLES	1,0	40S	40M	40L	
0311	TECHNOLOGIES D'ENTREPRISE APPLIQUÉES	1,0	40S	40M	40L	
0326	THÈMES ET TENDANCES DES AFFAIRES	1,0	40S	40M	40L	

## COURS APPROUVÉS PAR LE MINISTÈRE

		AUTRES OPTIONS								
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau							
<b>CRÉDITS FORM. MILITAIRE (CADETS)</b>										
9982	FORMATION MILITAIRE (CADETS)	1,0	11G	21G						

**Remarque** : grâce aux cadets, les étudiants peuvent obtenir jusqu'à deux crédits supplémentaires au-delà des 30 crédits minimum requis pour l'obtention du diplôme provincial. Seulement la mention « S » (standing ou attestation) peut être utilisée pour rapporter les résultats.

		CRÉDITS HORS-ÉDUCATION MANITOBA								
0146	HORS ÉD.MB - CRÉDIT OBLIG. ÉD.PH/SANTÉ	1,0	12G	22G	32G	42G				
0172	HORS ÉD.MB - CRÉDIT OBLIG. EN FRANÇAIS	1,0	12G	22G	32G	42G				
0143	HORS ÉD.MB - CRÉDIT OBLIG. EN MATHÉ.	1,0	12G	22G	32G	42G				
0149	HORS ÉD.MB - CRÉDIT OBLIG. EN SC.NAT.	1,0	12G	22G						
0148	HORS ÉD.MB - CRÉDIT OBLIG. SC.HUMAINES	1,0	12G	22G	32G					
0117	HORS ÉD.MB - CRÉDIT(S) FACULTATIF(S)	0,5	NA							
		9,0	NA							
0142	NON-MB ED COMPULSORY E.L.A./ANGLAIS	1,0	12G	22G	32G	42G				

**Remarque** : le code 0117 permet d'enregistrer les crédits hors-Éducation Manitoba pour des cours à demi-crédit (0,5) et plein-crédit (1,0) jusqu'à un maximum de 13 crédits de cours facultatifs

		DIPLOME D'ÉTUDES SECONDAIRE POUR ÉTUDIANT ADULTE								
9964	FBA/ALPHABÉTISATION (D.É.S.P.E.A.)	0,5	NA							
		4,0	NA							

**Remarque** : le code 9964 permet d'enregistrer des crédits (de 0,5 à un maximum de 4 crédits) une fois que l'élève ait complété avec succès un programme de formation de base ou d'alphabétisation pour adulte.

		MUSIQUE : LEÇONS PRIVÉES								
9322	MUSIQUE : LEÇONS PRIVÉES	1,0	12G	22G	32G	42G				

**Remarque** : grâce à l'option Musique : leçons privées, les étudiants peuvent obtenir jusqu'à quatre crédits supplémentaires au-delà des 30 crédits minimum requis pour l'obtention du diplôme provincial. Seulement la mention « S » (standing ou attestation) peut être utilisée pour rapporter les résultats.

		EXPÉRIENCES D'APPR. INITIÉES PAR L'ÉCOLE									
9026	EXP. D'APPR. INITIÉES PAR L'ÉCOLE	0,0	1	2	3	4	5	6	7	8	

		PROGRAMME INDIVIDUALISÉ-SECONDAIRE							
9900	PROGRAMME INDIVIDUALISÉ-SECONDAIRE	0,0	11I	21I	31I	41I	51I	61I	71I

**Remarque** : cette désignation représente la participation dans un programme individualisé d'un an avec la possibilité de 7 ans. Par exemple, 11I indique la première année de participation d'un élève dans un programme individualisé développé à l'échelle locale, tandis que 51I indique la cinquième année de participation pour l'élève.

## COURS APPROUVÉS PAR LE MINISTÈRE

CRÉDITS SPÉCIAUX DE LANGUES - NIVEAU SECONDAIRE											
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau								
9022	AFRIKAANS	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9002	AKAN (GHANA)	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9025	ALBANAIS	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9083	ALLEMAND	1,0	12G	22G	32G	42G					
9003	AMHARIQUE	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9001	ARABE	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9000	ARABE (LIBANAIS)	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
0027	AUTRES LANGUES AMÉRINDIENNES	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9497	AUTRES LANGUES INTERNATIONALES	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9010	BAHASA/MALAIS	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9015	BENGALI	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9017	BIRMAN	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9004	BOSNIEN	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9005	BULGARE	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9020	CAMBODGIEN	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9040	CHINOIS (CANTONAIS)	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9080	CHINOIS (MANDARIN)	1,0	12G	22G	32G	42G					
9041	CHIPEWYAN/DÉNÉ	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9220	CORÉEN	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9042	CRI	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9045	CROATE	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9070	DAKOTA/SIOUX	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9071	DANOIS	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9081	DEUTSCH (ALLEMAND)	1,0	12G	22G	32G	42G					
9043	DIALECTE D'ISLAND LAKE	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9006	DINKA	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9007	ÉRYTHRÉEN	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9091	ESPAGNOL	1,0	12G	22G	32G	42G					
9327	FARSI (DARI)	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9110	FINNOIS	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9008	FLAMAND	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9009	FULANI	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9115	GAÉLIQUE	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9472	GALLOIS	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9130	GREC	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9133	GUJARATI	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9011	HAUSA	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9084	HÉBREU	1,0	12G	22G	32G	42G					
9150	HINDI	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9012	HOKKIEN	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9151	HONGROIS	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9184	IBO	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	

## COURS APPROUVÉS PAR LE MINISTÈRE

CRÉDITS SPÉCIAUX DE LANGUES - NIVEAU SECONDAIRE (SUITE)											
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau								
9187	INUKTITUT	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9180	ISLANDAIS	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9085	ITALIEN	1,0	12G	22G	32G	42G					
9086	JAPONAIS	1,0	12G	22G	32G	42G					
9221	KHMER	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9023	KIRUNDI	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9013	KISWAHILI (SWAHILI)	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9024	KRIO	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9014	KURDE	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9079	LANGAGE PAR SIGNES (AMÉRICAIN)	1,0	12G	22G	32G	42G					
9243	LAO	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9087	LATIN	1,0	12G	22G	32G	42G					
9240	LITUANIEN	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9016	LOUGANDA	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9244	MACÉDONIEN	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9263	MALAIS	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9264	MALAYALAM	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9260	MALTAIS	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9195	MÉCHIF	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9072	NÉERLANDAIS	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9018	NÉPALI	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9280	NORVÉGIEN	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9300	OJIBWÉ (SAULTEAUX)	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9021	OUGANDAIS	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9019	PACHTO	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9324	PENDJABI	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9082	PHILIPPIN (TAGALOG)	1,0	12G	22G	32G	42G					
9088	POLONAIS	1,0	12G	22G	32G	42G					
9089	PORTUGAIS	1,0	12G	22G	32G	42G					
9363	ROUMAIN	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9360	RUSSE	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9384	SERBE	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9390	SESOTHO	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9387	SINGHALAIS	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9047	SLOVAQUE	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9382	SLOVAQUE	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9385	SLOVÈNE	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9391	SOMALI	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9383	SUÉDOIS	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9389	TAMOUL	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9046	TCHÈQUE	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9012	THAI	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	

## COURS APPROUVÉS PAR LE MINISTÈRE

CRÉDITS SPÉCIAUX DE LANGUES - NIVEAU SECONDAIRE (SUITE)											
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau								
9413	TIGRINYA	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9414	TURC	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9418	TWI	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9092	UKRAÏNIEN	1,0	12G	22G	32G	42G					
9430	URDU (OURDOU)	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9452	VIETNAMIEN	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9473	XHOSA	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9490	YIDDISH	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9493	YOROUBA	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	
9496	ZULU (ZOULOU)	1,0	11G	12G	21G	22G	31G	32G	41G	42G	

## COURS ÉLABORÉS AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE

BACCALAURÉAT INTERNATIONAL - SECONDAIRE				
Code	Description	Crédits	Année d'études/Niveau	
<b>AUTRE</b>				
0212	ARTS VISUELS - BI NM	1,0	32S	42S
0370	CRÉATIVITÉ/ACTION/SERVICES - BI	0,5	32S	42S
0378	ESPAGNOL - AB INITIO - BI NM	1,0	32S	42S
0112	ÉTUDES DU CINÉMA - BI NM	1,0	32S	42S
0109	PSYCHOLOGIE - BI NS	1,0	32S	42S
0371	THÉORIE DE LA CONNAISSANCE - BI	0,5	32S	42S
<b>E.L.A./ENGLISH LANGUAGE ARTS</b>				
0016	ANGLAIS - BI NM	1,0	32S	42S
0017	ANGLAIS - BI NS	1,0	32S	42S
<b>FRANÇAIS</b>				
0416	FRANÇAIS - BI NM	1,0	32S	42S
0415	FRANÇAIS - BI NS	1,0	32S	42S
<b>FRANÇAIS L2 (PROGRAMME ANGLAIS)</b>				
0414	FRANÇAIS L2 - AB INITIO - BI NM	1,0	32S	42S
0412	FRANÇAIS L2 - BI NM	1,0	32S	42S
0413	FRANÇAIS L2 - BI NS	1,0	32S	42S
<b>HISTOIRE</b>				
0192	HISTOIRE (AMÉRICAINE) - IB NS	1,0	42S	
0193	HISTOIRE (EUROPÉENNE) - BI NS	1,0	42S	
0191	MÉTHODES EN MATHÉ - BI	1,0	32S	42S
<b>MATHÉMATIQUES</b>				
0089	MATHÉMATIQUES - BI NM	1,0	32S	42S
0090	MATHÉMATIQUES - BI NS	1,0	32S	42S
0091	MÉTHODES EN MATHÉ - BI	1,0	32S	42S
<b>SCIENCES DE LA NATURE</b>				
0183	BIOLOGIE - BI NM	1,0	32S	42S
0184	BIOLOGIE - BI NS	1,0	32S	42S
0185	CHIMIE - BI NM	1,0	32S	42S
0186	CHIMIE - BI NS	1,0	32S	42S
0187	PHYSIQUE - BI NM	1,0	32S	42S
0188	PHYSIQUE - BI NS	1,0	32S	42S

**Remarque :** « AB » indique un cours destiné aux débutants (NM seulement)  
 « NM » indique un cours au niveau moyen  
 « NS » indique un cours au niveau supérieur

## COURS ÉLABORÉS AILLEURS - ENREGISTRÉ PAR LE MINISTÈRE

<b>PLACEMENT AVANCÉ (ADVANCED PLACEMENT) - SECONDAIRE</b>				
<b>Code</b>	<b>Description</b>	<b>Crédits</b>	<b>Année d'études/Niveau</b>	
<b>FRANÇAIS L2 (PROGRAMME ANGLAIS)</b>				
0410	FRANÇAIS L2 - PA	1,0	32S	42S
0411	LITTÉRATURE FRANÇAISE - FL2 - PA	1,0	32S	42S
<b>FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE</b>				
0409	FRANCAIS : L1 - LANGUE ET CULTURE - PA	1,0	42S	
<b>MATHÉMATIQUES</b>				
3901	CALCUL (AB) - PA	1,0	32S	42S
3902	CALCUL (BC) - PA	1,0	32S	42S
<b>SCIENCES DE LA NATURE</b>				
0132	BIOLOGIE - PA	1,0	32S	42S







Printed in Canada  
Imprimé au Canada